

Julien GELLY
Président d'Objectif Egalité Lorraine
1, rue du Joli Cœur
54000 Nancy
Téléphone : 06.41.77.24.84
E-mail : egalite.lorraine@gmail.com
Site Internet : <http://egalite-lorraine.over-blog.com/>

Le 3 novembre 2012, à Nancy

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

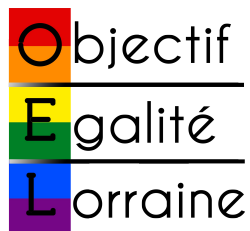
Objet : Lettre ouverte/Projet de loi « mariage pour tous » et égalité des droits

Monsieur le Président,

Le 26 avril 2012, dans l'entre-deux tours de l'élection présidentielle, Objectif Egalité Lorraine était l'une des rares associations LGBTIH à appeler clairement et avec l'accord unanime de ses membres libres et riches de leurs opinions politiques personnelles différentes, à voter et à faire voter, sur les seules questions LGBT, pour « le candidat de l'égalité des droits » par un communiqué de presse intitulé « L'égalité des droits, c'est le 6 mai 2012 ! C'est maintenant et avec vous que nous l'exigeons ! ». Cet appel au vote exceptionnel reposait sur la confiance en vos promesses de campagne en matière d'égalité pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuel(le)s et transgenres (mariage pour tous les couples, reconnaissance légale de toutes les familles, ouverture du don de sang aux homosexuels, changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes transgenres, inscription de l'identité de genre comme critère de discrimination via l'article 225-1 du code pénal, lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie).

Les Françaises et les Français vous ont élu président de la République le 6 mai 2012 et ont par là même validé le principe de l'égalité des droits pour toutes et tous tel que vous l'aviez promis.

En juillet 2012, suite au vote d'une nouvelle loi contre le harcèlement sexuel, nous attendions une première avancée importante concernant l'inscription de l'identité de genre dans la loi française. Cette notion d'identité de genre est juridiquement définie par le droit européen et international (Principes de Jogjakarta, vote des députés européens français pour la résolution 1728 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, vote de la résolution « Résolution du Parlement européen du 28 septembre 2011 sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre aux Nations unies » du Parlement européen). Elle est reconnue par le Conseil de l'Europe, les Nations unies, et certains Etats, à commencer par l'Argentine. La France elle-même, l'a admise par ses votes dans ces



différentes instances. De plus, celle-ci est reprise par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) dans son document « Avis sur la perspective de genre » adopté en assemblée plénière le 22 mars 2012. Des amendements ont été proposés en ce sens : au Sénat par Mesdames Blondin et Meunier (PS) et par Madame David (PCF), à l'Assemblée nationale par Monsieur Coronado (EELV). **Or le gouvernement français, par la voix de ses ministres, Mesdames Taubira et Vallaud-Belkacem, a fait le choix de ne pas reconnaître l'identité de genre.** Il a créé une notion juridique nouvelle et vague : celle d'« identité sexuelle », continuant ainsi à réduire les personnes transgenres à leur sexe, plutôt que de les identifier à leur genre. **Ce qui devait être un premier pas vers l'égalité pour les personnes transgenres, s'est avéré être un faux pas.**

Vous avez mis en place une commission de lutte contre l'homophobie et la transphobie sous la responsabilité de Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des Femmes. Elle en a exposé les conclusions le 31 octobre dernier en Conseil des ministres, via un programme d'actions contre les violences et les discriminations à l'encontre des personnes LGBT. Force est de constater que les personnes transgenres se trouvent être une fois encore les grandes oubliées des diverses modalités exposées (notamment en matière de changement d'état civil), si ce n'est la fausse avancée vers l'accès à l'emploi, que constituera l'attribution d'un numéro d'identifiant d'attente (NIA) masculin ou féminin, avant l'obtention d'un numéro de sécurité sociale définitif. En effet, un tel numéro ne fera que renforcer la discrimination envers les personnes transgenres, ce numéro temporaire ne laissant aucun doute sur la situation privée de l'individu concerné. Nous tenons à vous rappeler que le travail envisagé a déjà été réalisé par Monsieur Thomas Hammarberg, ancien commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, et que les conclusions d'une telle commission sont toutes regroupées dans les douze recommandations aux États membres du Conseil de l'Europe dans son document « Droits de l'homme et identité de genre », page 43. **Ces douze recommandations sont indivisibles et leur application sans modification est la seule solution pour que cessent les discriminations vis-à-vis des personnes transgenres et que votre engagement d'égalité des droits pour toutes et tous soit pleinement respecté.** La recommandation numéro 1 de ce document suffit à elle seule à justifier l'ensemble des 12 recommandations : « 1. Mettre en œuvre les normes internationales des droits de l'homme sans distinction et interdire expressément la discrimination fondée sur l'identité de genre dans la législation nationale antidiscrimination. Cette mise en œuvre au niveau national devrait s'inspirer des principes de Yogyakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ».

Le 19 mars 2012, dans une lettre en réponse à l'association SOS Homophobie qui interpellait tous les candidats à l'élection présidentielle sur l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations, vous écriviez : « **Oui. Il est important de reconnaître les familles homoparentales dans leur réalité. La reconnaissance de ces familles suppose plusieurs initiatives, que j'engagerai dès le début de mon mandat** », tout en précisant ces mesures :

- « Possibilités de **partage de l'autorité parentale** (...) les concubins, pacsés ou époux d'un parent doivent pouvoir exercer l'autorité parentale, à la condition que les deux parents y consentent ».
- « J'ouvrirai le **droit à l'adoption aux couples de même sexe** (...). Dès la



première année de mon mandat, je proposerai donc l'ouverture de l'adoption conjointe à tous les couples, de même sexe ou de sexes différents, concubins, pacsés ou mariés. L'adoption d'un enfant sera également ouverte au concubin, au partenaire de pacs ou à l'époux de son unique parent, sans discrimination ».

- « Je suis donc favorable à l'**ouverture de l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes**, dans les conditions actuelles d'âge et dans le respect de l'anonymat du don de gamètes ».

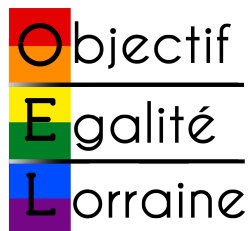
Un calendrier était fixé deux semaines plus tard par la porte-parole de votre campagne, Madame Vallaud-Belkacem. Elle déclarait à l'occasion du Meeting pour l'Egalité le 31 mars 2012 : « **Nous voulons faire aboutir l'ensemble de ces nouveaux droits dans un même élan** », y compris la procréation médicalement assistée, « **au printemps 2013** ».

Or, Monsieur le Président, après des semaines de consultations, avec les associations LGBT notamment, Monsieur le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, a arbitré le projet de loi visant à ouvrir le mariage et l'adoption pour toutes et tous dans le strict cadre du mariage, sans inclure la reconnaissance des 300 000 familles homoparentales existantes, ni la PMA pour les couples de femmes, suivant ainsi l'avis de Madame la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, déjouant par voie de conséquence celui de Madame Dominique Bertinotti, ministre de la Famille.

Si ce projet devenait une loi en l'état, elle causerait de nouvelles discriminations entre les couples mariés et les couples non-mariés dans la reconnaissance de leur statut de parent et dans leur accès à la parentalité. Plus grave encore – car c'est là le cœur du sujet qui serait ainsi volontairement mis de côté – les milliers d'enfants ayant des parents de même sexe se trouveraient une nouvelle fois ignorés par la République qui ne les protégerait toujours pas, au mépris de vos engagements de campagne. **Une loi permettant aux couples homosexuels de se marier et d'adopter des enfants serait une avancée, mais elle ne serait qu'une initiative vidée de sa substance si elle laissait de côté la parentalité.** Ce que nous demandons, autant que notre égalité devant l'union légale et symbolique qu'est le mariage, c'est la nécessaire et urgente reconnaissance de toutes les familles. **L'ouverte de la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes, une présomption de parentalité et la définition d'un statut du tiers sont des droits inséparables du mariage et de l'adoption pour toutes et tous.** Sinon, votre engagement 31 ne serait pas respecté et il deviendrait une loi a minima, un demi-engagement qui ne répondrait pas tant à une exigence de justice sociale qu'à une réponse juridique pour des milliers de familles. Aucune des associations ayant appelé à voter pour vous ne pourrait l'accepter, à commencer par la nôtre.

Toute tergiversation, tout retard dans la mise en œuvre de l'égalité pour toutes et tous n'entraîne que le doute et la déception chez celles et ceux qui vous ont manifesté leur confiance sur cette question, n'alimente que l'incompréhension des Françaises et des Français, ainsi que l'audibilité et la vigueur des opposants de tous bords à l'égalité.

Monsieur le Président de la République, nous ne vous demandons solennellement qu'une chose : le respect de vos engagements de campagne qui devait mener, dès le début de votre mandat, à un choix politique historique : l'égalité de tous les couples et de toutes les familles



devant la loi de la République. Dans les prochains jours, nous mènerons une campagne à destination des députés socialistes afin qu'ils déposent et soutiennent les amendements nécessaires au respect de vos engagements de campagne. Nous continuerons à nous battre pour l'égalité réelle aux côtés des autres associations LGBT et de toutes celles et ceux qui, nombreux, nous rejoignent sur cette question. **L'égalité des droits ne doit plus attendre un « demain », vous-même Monsieur le Président, votre gouvernement, et votre majorité vous êtes engagés à la réaliser maintenant.**

Dans l'attente d'avoir l'honneur de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Julien GELLY
Président d'Objectif Egalité Lorraine

Delphine PHILBERT
Administratrice
Responsable de la délégation « Identités de genre »

Daniel CONRAD
Porte-parole et administrateur
Responsable de la délégation « Communication interne & externe,
Protocole et affaires juridiques »